

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 21 Safar 1448
5 Août 2026

N° 96

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	2494
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2494
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2495
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2497
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2498
Avis aux créanciers.....	2499
Convocations	
Sociétés anonymes	2500
Actes Administratifs	
Avis au public	2502
Divers	
Avis au public.....	2502
Bilans et Comptes Financiers	
Bilan de la SNCPA.....	2504

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

AVIS AU PUBLIC

Réf : 2026/238

Date : 16/03/2026

Dénomination Sociale : Société Communautaire Locale Ennour pour le Sport et le Divertissement.

Type de Société : Locale

Capital Social Souscriptible : 5000.00 DT

Siège Social : Rue Palestine, Cité Ennour, Gafsa

Objet Social : Activités de divertissement, culturelles et sportives

Durée de la Société : 99 ans

Dépôt du Projet des Statuts : 03/03/2026

Nombre de Parts Sociales : 100 parts

Valeur Nominale de la Part : 50.00 DT

Durée de la Société : 99 ans

Etablissement Bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Gafsa

Période de Souscription : Du 01/07/2026 au 30/08/2026

Avantages prévus : Oui

Conditions d'admission et droit de vote approuvés : Oui

Conditions de répartition des excédents et réserves approuvées : Oui

Convocation à l'assemblée constitutive : Via la plateforme numérique dédiée

Lieu de l'assemblée : Selon le texte de la convocation.

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Borhane Eddine Rahal : Délégation Gafsa Sud, Gouvernorat Gafsa, Adresse Cité Ennour, Gafsa

Safa Khalifa : Délégation Gafsa Sud, Gouvernorat Gafsa, Adresse Cité Ennour, Gafsa

Sabrina Khalifa : Délégation Gafsa Sud, Gouvernorat Gafsa, Adresse Cité Ennour, Gafsa.

2026R02321SODB1

Avis au Public

Numéro : 740/2026

Date : 03/08/2026

Raison sociale : Société Citoyenne Locale "El kawthar"

Type de société : Locale

Capital social souscriptible : 5000,00 DT

Adresse du siège social : Cité limages kébili nord

Objet social : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 09/07/2026

Nombre de parts nominatives : 10

Valeur nominale de la part : 500,00 DT

Institution bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Agence de Kébili

Période de souscription : Du 11/08/2026 au 10/09/2026

Avantages prévus : Oui

Conditions d'accès aux AG : Oui

Distribution des excédents : Oui

Convocation à l'AG constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'AG constitutive : Selon le texte de l'appel.

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Mohamed abdjilil : Délégation Kébili nord, Gouvernorat Kébili, Adresse Cité limages, Kébili Sud

Amna tisa : Délégation Kébili Sud, Gouvernorat Kébili, Adresse Cité limages, Kébili Sud

Hedi wdaa : Délégation Kébili Sud, Gouvernorat Kébili, Adresse Cité limages, Kébili Sud.

2026X01115SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société **AZUR INDUSTRIE COSMETIQUE**

Société Anonyme

Au capital 71 200 000,000DT

Siège Social : 05 Rue de l'énergie éolienne Z.I Charguia I Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1747985H

Raison Sociale : Société AZUR INDUSTRIE COSMETIQUE SA

Forme Juridique : Société Anonyme

Siège Social : 05 Rue de l'énergie éolienne Z.I Charguia I Tunis - Tunisie

Capital Social : 71 200 000,000DT

Objet social : Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums et de produits pour la toilette

Durée : 99 ans

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 Juillet 2026, tel qu'enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 29 Juillet 2026 sous le n°26510129 quittance n°M090716 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 31 Juillet 2026 a été décidé ce qui suit :

D'augmenter le capital social en numéraire et par conversion de créance d'un montant de Quarante Millions de Dinars (42 000 000,000DT) et ce pour le porter de Soixante et Onze Millions et Deux Cent Mille Dinars (71 200 000,000DT) à Cent Treize Millions et Deux Cent Mille Dinars (113 200 000,000DT) et ce par l'émission de Quatre Mille Deux Cent (4 200 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de Dix (10) dinars chacune, à souscrire et à libérer en numéraire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la suppression du droit préférentiel de souscription et réserve la souscription de Quatre Mille Deux Cent (4 200 000) actions nouvelles à deux souscripteurs, la Société Azur Détergent SA ayant l'identifiant unique n°1487623K, nouvel actionnaire, et la Société d'Articles Hygiéniques SAH ayant l'identifiant unique n°0492586Z. Les autres actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription sans contrepartie.

Délai pour la souscription : Les actions nouvelles devront être libérées au plus tard le 15 septembre 2025 avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue à la Présidente Directrice Générale ou à son mandataire de son choix, les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation du capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. Elle lui confère également tous pouvoirs pour arrêter les autres modalités de cette augmentation du capital, en fixer les délais de souscription, recueillir les souscriptions, constater toute libération, faire toutes autres formalités prévues par la réglementation, elle délègue également à la Présidente Directrice Générale les pouvoirs nécessaires à l'effet de faire la déclaration de souscription et de versement et de prendre toutes les mesures utiles et de remplir toutes les formalités nécessaires pour exécuter ladite déclaration et parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation du capital ainsi décidée.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès l'AMEN BANK agence Mohamed 5 n° TN 07 8070 0813 4060 5855 31.

2026R02324SANB2

Augmentation de Capital

Notice destinée à l'information du public

Conformément aux dispositions de l'Article 164 du code des sociétés commerciales

Identifiant Unique : 1325482S

Dénomination : GAT PROMOTION IMMOBILIERE.

Forme juridique : Société Anonyme.

Capital social : 19.000.000 DT dinars en cours d'augmentation à 26.500.000 dinars.

Objet social : la Promotion Immobilière.

Durée : 99 ans.

Siège social : N° 92-94 Avenue Hédi Chaker Tunis - 1002 Tunis

Dépôt légal : une copie du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/07/2026 enregistré à la Recette des Finances Rue d'Autriche - Tunis le 21/07/2026 sous le N° 26502918 Quittance n°M057798, a été déposée auprès du Registre National des Entreprises RNE le 31/07/2026 selon certificat n°202690028 où toute personne peut en prendre communication.

Modalités de l'Augmentation : l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société décide d'augmenter le capital de la somme de 7.500.000 de Dinars pour le porter de 19.000.000 de dinars à 26.500.000 de dinars en numéraire et ce par l'émission de 75000 actions nominatives nouvelles de 100 dinars chacune à libérer totalement lors de la souscription.

Banque dépositaire : Les fonds provenant de la souscription sont versés au compte indisponible n°08 003 0006132010151 76 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), agence 61.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de la parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2026402783SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un Fonds Commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce daté le 17/06/2026 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 18/06/2026 quittance n° M045929 Enregistrement N°26201826.

Mr Wael Gharbi a vendu à Mme Zohra Taben la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'Avenue des Martyrs Kélibia destiné Fast-food.

Les oppositions seront acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez l'acheteur à l'adresse du fonds.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien le 29/06/2026.

2026R02319FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/07/2026 enregistré à la recette des finances de Boumhel en date du 29/07/2026, N° de quittance M047313 N° d'enregistrement 26202350, la société Master Retail, SA titulaire de l'identifiant unique n°1412646H ayant son siège social à SOFIDE, à l'Angle de la Rue du Métal et de la Rue des Entrepreneurs, LA CHARGUIA II - 2035 LA SOUKRA ARIANA; a vendu à la société ABOM TRADING SARL, titulaire de l'identifiant unique n°1928128D, ayant son siège social au 9 Rue EL FARABI, Zone Industrielle 2033 MEGRINE, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, à usage de Vente de Prêt à Porter, exploité dans les locaux commerciaux «BTR10» et «BTR11» du Centre commercial «AZUR CITY» sis au bord de l'autoroute A1 et de l'Oued Meliane Délégation de Boumhel, Gouvernorat de Ben Arous.

Toutes les oppositions doivent être au domicile élu de Maître Elyes Malouche Avocat à la Cour de Cassation, sis à l'Immeuble Galaxie 2000, Escalier D, 7ème étage, Rue d'Arabie Saoudite, Tunis dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien paru le 03/08/2026.

2026R02325FCCC2

Vente d'un Fonds Commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 23 Juillet 2026 et enregistré à la recette des finances Soliman, Nabeul le 30/07/2026 Reçu (N°M047998) enregistrement (N°26201876) Madame Salwa Bent Habib AL HAMROUNI (C.I.N n°05092138) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Khaled Ben Mohamed Ben HADDAJ (C.I.N n°06292072) exploité «Vente de poulet rôti Importé «Situé au local Avenue Fartha Hached Soliman Nabeul (RNE, Identifiant Unique : 0861902 W), avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au bureau Maître Karim BOULASBAA Avocat à la cour de Cassation sise à l'Avenue Fartha Hached, Grombalia, Nabeul dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien datés le 01/08/2026.

2026R02326FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 20/04/2026, enregistré à la recette des finances Khawarezmi - Kairouan en date du 21/04/2026, quittance N°M039651 enregistrement n°26201621 - ANAS BEN FETHI ALLANI titulaire de la carte d'identité N°11921462, a vendu à BASSEM BEN SLAH ANES - Titulaire de la carte d'identité N°07673305 tout le fonds de commerce destiné à «FABRICATION ET VENTE DE

PATISSERIE - situé à SIDI ABDELMOUMEN n°29 - KAIROUAN SUD avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet Article est paru aux Journaux (Chourouk et le Quotidien) le 04/08/2026.

2026S01071FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat s.s.privé en date du 26/06/2026 enregistré à la recette des finances de kalâa kébira le 16/07/2026 reçu n°50209 Sous le n°26201712 Mr. Abekader Ben Mohamed Dardour, titulaire de la CIN n°02937652 en date du 20/05/2019 Titulaire de l'Identifiant unique n°0232438R a vendu à la société *Dardour Scooter* représentée par son gérant Mr. Abdelkader Dardour précité, la totalité du fonds de commerce qui consiste dans la vente de pièces de rechange pour cycles et motocycles exploité dans le local sis au 260 Rue 1er juin à Kalaa Kébira - Sousse.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur au local sus-mentionné dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette vente au JORT. Cette vente a été publiée aux quotidiens la Presse et Essahafa du 01/08/2026.

2026S01072FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation d'un fonds de commerce reçu par Maître Hajer Sghair, Notaire à M'saken (Gouvernorat de Sousse), en date du 29 avril 2026, Monsieur Ibrahim Ben Fathi El Bahloul, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°09281385, a fait donation de son fonds de commerce sis à la Rue de la Gare, Route de Monastir, M'saken, ayant pour activité la vente et le commerce d'appareils électroménagers, avec tous ses

éléments corporels et incorporels, au profit de Madame Ahlam Bent Mohamed Sghair Aloulou Mahjoub, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°12810245.

Le présent avis a été publié dans le journal ECHOUROUK en date du 30 juin 2026 sous le n°IP326/608, ainsi que dans le journal LE QUOTIDIEN en date du 30 juin 2026 sous le n°IP326/608.

La donation porte sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce, conformément aux stipulations de l'acte de donation susvisé.

2026S01073FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Madame Bouthaina Gualoul titulaire de la carte d'identité nationale n°14616488 résidente à l'avenue rass chooba ejem GOUVERNORAT Mahdia déclare avoir vendu tout le fonds de commerce destiné à la vente des produits différents sis à la route de ceinture eljem suite au contrat rédigé le 28/07/2026 enregistré à la recette des finances le 28/07/2026 quittance n°M053932 à Madame Fathia Slimen titulaire de la carte d'identité nationale n°08263477 résidente à l'avenue 18 janvier ELJEM GOUVERNORAT MAHDIA.

Toutes les oppositions doivent être adressées au bureau de l'avocat maître BOUAMOU Hayet Rue taib mhiri immeuble julious bureau n°02 Eljem et ceci dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 30/07/2026.

2026S01075FCCC2

Vente d'un Fonds Commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 24/07/2026 enregistré à la recette des finances Cité ETTADAMEN le 27/07/2026 sous le n°26204058 Quittance n°M070585, la SOCIETE MEUBLE GUIDARA DESIGN son

Identifiant Unique 1809004D, a vendu à la SOCIETE MEUBLE ET DECOR SAMIR ELLOUZE son Identifiant Unique 1726279X, la Totalité du fonds de commerce exploité à la Vente de MEUBLES, au local sis à la ROUTE BIZERTE KM 08 SANHEJI ARIANA.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt (20) jours qui suivent la date de publication du présent avis au journal officiel entre les mains de la SOCIETE MEUBLE ET DECOR SAMIR ELLOUZE au Local du fonds de commerce sis à la ROUTE BIZERTE KM 08 SANHEJI ARIANA.

Le présent avis a été publié au journal quotidien "Le Quotidien" du 04/08/2026.

2026X01111FCCCC

Vente d'un Fonds Commerce

Par acte S.S.P en date du 31/07/2026 enregistré à la recette des finances cité ettadhamen le 03/08/2026 sous le n°26204290 quittance n°M072617 madame salwa mansour a vendu et cédé tous les éléments du fonds de commerce destiné à la vente des vêtements situé 181 avenue iben khaldoun ettadhamen Ariana à monsieur Mehdi netchawi.

Le domicile élu pour les oppositions chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 15 jours à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 05/08/2026.

2026402801FCCCC

Cession d'un fonds de commerce

Il est porté à la connaissance du public qu'en vertu d'un contrat de cession de fonds de commerce en date du 18/08/2023, dont les signatures des parties ont été légalisées le 23/08/2023, et enregistré à la Recette des Finances de Raoued sous le reçu n°94855 et sous le numéro d'enregistrement 26203978.

Madame Sondes Khechba, demeurant à Sidi Ghaoui, Bekalta, Gouvernorat de Monastir, a cédé à Monsieur Mohamed Salah Eddine Ben Mohamed Ali Ouanes,

demeurant à Rue El Madalla Houria, Medjez El Bab, la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente de matériel de quincaillerie et d'articles sanitaires, situé au 16, Avenue Jaâfar, Cité El Wafa, Ariana Nord, d'une superficie de 35 m².

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026402802FCCCC

Location gérance libre

LOCATION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 Juillet 2026, enregistré à la recette des finances rue el Jazira le 03 Avril 2026 sous le N°26300380, Quittance N°Q009533 : Monsieur Ridha JARRAYA a loué à Monsieur Lassaad GUIDARA un fonds de commerce destiné à l'activité de commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie, sis au magasin N°4 Souk El Bay El Madina 1000 Tunis.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

Cet avis légal a également été publié au journal «La Presse» le 3 août 2026.

2026402784FCCCC

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association du Festival Ahmed Bouain Zarda pour le Développement patrimonial de Rouhia.

Siège social : Motawa Ahmed Bouain, Rouhia.

Objectifs :

- Contribuer à la renaissance du patrimoine local

- Participer aux festivals et organiser le Festival Sidi Ahmed Bouain Zarda en coordination avec l'autorité culturelle compétente.

Les membres :

- Président : Sassi Saidi

- Vice président : Mohamed Majid Bouzid

- Trésorier : Said Guesmi

- Secrétaire général : Abdilhamid Gasmi.

2026R02320APSF1

Groupement de Développement Agricole

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée générale tenue le 5/5/2026, il a été décidé de constituer un groupement de développement agricole.

Nom du groupement : Groupement de Développement dans le Secteur Agricole de l'Eau Potable «El Jraïdia»

Siège : Goubellat, gouvernorat de Béja

Membres du bureau constitutif :

- Président : Ammara Saâdaoui

- Trésorier : Ezzedine Trabelsi

- Membre : Abdelkader Saâdaoui.

2026R02323APSF1

LE SYNDIC TOUR NARCISSE AVENUE DU JAPON 1073 MONTPLAISIR TUNIS

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 17 janvier 2026, enregistré auprès de la Recette des finances Montplaisir le 10 Février 2026 sous le numéro 26800785 quittance numéro 13783, les copropriétaires ont décidé ce qui suit : L'élection de Monsieur Moncef Kamoun en qualité de président du syndicat et l'élection de Madame Malak Kamoun en qualité de trésorière.

2026402798APSF1

LE SYNDIC FARAH LAKE

Cité Les Pins - Les Berges du Lac, Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 25 janvier 2026, enregistré auprès de la Recette des finances Le Lac - Tunis le 27 janvier 2026 sous le numéro 26800728 quittance numéro 9851, les copropriétaires ont décidé ce qui suit : L'élection de Monsieur Moncef Kamoun en qualité de président du syndicat et l'élection de Madame Malak Kamoun en qualité de trésorière.

2026402799APSF1

Constitution d'une filiale d'une association étrangère

Nom de la filiale : Association le Sourire Eternel - filiale Tunisie

Adresse : 99, rue de l'Environnement - Enfidha - Sousse

Activités que la filiale entend mener en Tunisie :

- Accompagner et soutenir les personnes en situation de l'handicap afin de favoriser leur insertion sociale, scolaire et professionnelle, dans le respect de la législation en vigueur.
- Sensibiliser le public aux problématiques de l'handicap.

Responsables de la filiale :

- Karim Tabib : Président
- Mariem Mekki : Vice-présidente
- Zahia Hamdi : Secrétaire générale
- Rafik Soud : Trésorier
- Rabeb Raach : consultante juridique.

2026402803APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière aux enchères publiques

Partie poursuivante : Anas Mahmoud Louati, ouvrier journalier, titulaire de la

cin n°05300878 ; élisant son domicile au cabinet de son avocat Maître Rafâa Ayedi sis au 13 Avenue Farhat Hached Sfax.

Partie saisie : Société Ferraille du Sud (SOF.SUD), au nom de son représentant légal, SARL, inscrite au RNE sous le n°0810641M, sise à la Route de Gabès Km 12 Sfax, élisant son domicile au cabinet de son avocat Maître Nada Ayadi sis à Rue Abou Elkacem Chebbi, immeuble Rex palace 2ème étage bureau 205 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rafâa Ayedi, Avocat près la cour de cassation, 13 Avenue Farhat Hached Sfax, MF : 630117/T/A/P000.

Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°65573 SFAX dénommé «Mouna» sis à Imadet Thina délégation Sfax - Sud Sfax, d'une superficie de cinq Mille Cinq Cent Vingt Deux Mètres Carré (5522m²) Provenant d'un acte Notarié rédigé par les notaires Kais et Mohamed Ali Karray en date du 20/08/2003, enregistré à Sfax le 22/08/2003 (quittance n°M065509), Inscrit au titre foncier n°65573 Sfax en date du 24/02/2006 (Sfax volume 4/2006 n°435) tel que détaillé au rapport d'expertise réalisé par l'expert Rami Hsairi en date du 20/05/2026 Chargé suivant ordonnance sur requête n°22886 rendu par Mr le président du Tribunal de première instance de Sfax 2 en date du 04/05/2026.

Mise à prix : Quarante neuf mille huit Cents Dinars (49.800.000d) après déduction du prix de 40 % outre les frais et honoraires taxés lors du première audience soit (2.487. 636 D) ainsi que les frais complémentaires qui seront fixés le jour de la deuxième audience.

Date et lieu de la vente : Mercredi 26/08/2026 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sfax2 sis à (zone3 Rue Ahmad Aloulou n°4 près de la CNSS Sfax) à partir de 9 heures du matin.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être effectuée tous les jours pendant les heures de travail.

Observations :

Pour amples renseignements on peut s'adresser au Greffe du tribunal de première Instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de Maître Rafâa Ayedi avocat près la cour de cassation 13, Avenue Farhat Hached SFAX.

2026X01114VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de 40%

1) Partie poursuivante : Banque TUNISO-KOWEITIEUNE société anonyme au capital de 100 000 000 de dinars dont le siège social est à Tunis, Avenue Mohamed V, immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 0012356s, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître MOHAMED HEDI, en tant que représentant de la société HEDI de consultation et Avocatie H.C.A 22 Rue de Marseille Tunis.

2) Partie Saisie : Société Immeuble+ en son représentant légal, une société à responsabilité limitée RC à Tunis B01136762009, siège social Résidence AZIZ appartement A-5-1 Montplaisir.

3) Avocat poursuivant : Maître MOHAMED HEDI, Avocat à la cour de cassation, en tant que représentant de la société HEDI de consultation et Avocatie H.C.A 22 Rue de Marseille Tunis, Identifiant unique 1838199T.

4) Immeuble saisi : la vente portera sur deux titres fonciers le 1er porte le numéro 59342 Tunis et se trouve au 13 sidi Boumendil, il s'agit d'un immeuble composé de 5 étages, le rez-de-chaussée est divisé sur 8 locaux commerciaux, les autres étages sont vides, l'entrée principale se trouve dans une ruelle se dérivant de la rue sidi Boumendil. L'immeuble

se compose de deux bâtiments le 1er est ancien et il date de la 2ème guerre mondiale 1920-1930, ce bâtiment constitue l'objet de titre foncier 59342 Tunis - 9541 ancien et se trouve au 13 rue sidi Boumendil, et constitue une parcelle de terrain rectangulaire d'une superficie de 435 m², le 2ème titre foncier porte de N°56150 Tunis-116445 l'ancien numéro est 2099 se compose d'une parcelle de terrain et qui a été absorbée par le premier titre foncier dont la superficie est de 16 m² ce titre au 15 rue sidi Boumendil auparavant a été exploitée en tant que cour puis on lui ajoute 4 étages administratifs maintenant exploité en tant que magasin de vente de prêt à porter.

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de un million trois cent trente et un mille trois cent cinquante deux dinars après réduction de 40% frais en sus.

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le Mardi 15 septembre 2026 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tunis A à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

OBSERVATION : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de TUNIS.

2026402790VEPA1

CABINET MAITRE ASMA BETTAIEB

12 Avenue Cyrus Le Grand 1er étage B N° 11

TEL : 94.016.560

MF : 0935888Z/P/000

A la demande de la BH 18 Avenue Med V

Contre la partie saisie : Mna Zarouk CIN N°07669779 Demeurant au 29 rue Chadly Meftah Jbal l'Ahmar.

A la diligence de Maître Asma Bettaieb Avocate à la Cour de Cassation.

Immeuble à vendre : les 791 parts indivises de TF N°43967 Ariana d'une superficie totale de 1719 m², situé à la rue El Omaouiyine, Inkhilat Ariana.

Le bien litigieux consiste en un terrain nu de forme rectangulaire, disposant d'un accès privatif, d'une superficie de 791 m² aligné à la propriété de Monji Marzouki avec un accès ouvrant sur Nahj El Omaouiyine ainsi que la propriété de Issam Nasibi à un autre niveau.

Mise à prix : 415.275.000 dinars après rabaissement de 40 % frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 31/08/2026 devant le tribunal de 1ère instance de l'Ariana à partir de 9 H du matin.

On peut visiter les lieux tous les jours.
2026402795VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Maître Aïcha Riahi

Huissier de justice

29, rue Habib Thameur - Siliana

Tél. : 78 871 950

E-mail : riahiaycha162@gmail.com

Matricule fiscal : PA 887223/Q

Maître Aïcha Riahi, huissier de justice, dont l'étude est située au 29, rue Habib Thameur Siliana, informe le public qu'il sera procédé à la vente aux enchères publiques du fonds de commerce de la société SINCAR, représentée par son représentant légal, dont le siège est situé à la Zone Industrielle de Bouarada - Siliana.

Cette vente intervient en exécution du jugement civil rendu par le Tribunal de Première Instance de Siliana sous le numéro 354 en date du 15/07/2025, au profit du créancier poursuivant, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), représentée par son représentant légal, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 0031134K, à l'encontre de la société débitrice condamnée SINCAR, représentée par son représentant légal, titulaire de l'identifiant unique 1000908W.

La vente portera sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce, avec une mise à prix fixée à la somme de 584.537,000 dinars.

La vente aura lieu le mardi 18 août 2026 à dix heures du matin (10h00) et se poursuivra jusqu'à épuisement des enchères, au siège du fonds de commerce situé à la Zone Industrielle de Bouarada - Siliana.

La participation aux enchères est subordonnée au dépôt préalable d'une garantie représentant le dixième (1/10) du prix de la mise à prix, soit par chèque certifié justifiant la disponibilité des fonds, soit en espèces auprès de l'huissier de justice.

Le présent avis a été publié dans les journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» en date du 27/07/2026.

2026402806VEPA1

Avis aux créanciers

CLOTURE D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Le liquidateur judiciaire Aifa Badreddine informe qu'en vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire numéro 66, daté le 27/07/2026. Il a été décidé de clôturer la liquidation judiciaire d'héritage Zohra Naifar, autoriser le liquidateur judiciaire Aifa Badreddine de faire les publications légales et déposer le dossier à la trésorerie du tribunal.

2026402792VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE CHARFI SA

Commerce en Gros Import-Export

Au capital 630.000

Code TVA : 4304G/P/M/000

SOCIETE CHARFI

Société anonyme (SA)

Capital social : 630 000 dinars

Siège social : 1, rue Sabra, Kairouan

Matricule fiscal : 4304GPM000

Registre de commerce : B170171999

Le Conseil d'Administration de la Société CHARFI invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le samedi 22 août 2026 à 12h00, au siège de la société sis au 1, rue Sabra, Kairouan, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard enregistré dans l'approbation des comptes des exercices allant de 2013 à 2025.
 2. Lecture des rapports du Conseil d'Administration relatifs aux exercices allant de 2013 à 2025.
 3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs aux exercices allant de 2013 à 2025.
 4. Approbation des états financiers des exercices allant de 2013 à 2025.
 5. Affectation des résultats.
 6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Président Directeur Général.
 7. Transformation de la forme juridique de la société de Société Anonyme (SA) en Société à Responsabilité Limitée (SARL).
 8. Modification des articles 1, 2 et 3 des statuts.
 9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
- 2026S01074SANB3

Convocation à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire

Société ENTRAC Internationale

Société Anonyme

Siège social : Rue de l'Argent, immeuble Fatma les Jardins du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 0983541R

Les Actionnaires de la Société ENTRAC Internationale SA sont invités à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Lundi le 31 Août 2026 à 11 H du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et discussion du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025 et du rapport Général du Commissaire aux Comptes, examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 et Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2025 ;
 - 2- Examen et approbation des conventions conclues dans le cadre des Articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales durant l'exercice 2025 ;
 - 3- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
 - 4- Fixation des jetons de présence;
 - 5- Déclarations des fonctions des dirigeants;
 - 6- Pouvoirs pour formalité d'enregistrement et de dépôt.
- 2026402785SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société La Protectrice SA

Société Anonyme

Au capital social de 6 100 000 Dinars

Siège social : 10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 - Tunis

Identifiant Unique : 0186792W

Les actionnaires de La Protectrice SA sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le Mardi 08/09/2026 à 09 heures au siège social de la BIAT, sis à Tunis,

70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinent des délais et modalités de convocation de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire
 - Lecture et examen du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2025
 - Lecture et examen du rapport général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2025
 - Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025
 - Approbation des conventions réglementées
 - Affectation du résultat de l'exercice 2025
 - Quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2025
 - Allocation des jetons de présence
 - Désignation des administrateurs
 - Désignation du commissaire aux comptes
 - Pouvoirs pour formalités.
- 2026402786SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société La Protectrice SA

Société anonyme

Au capital social de 6 100 000 Dinars

Siège social : 10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 - Tunis

Identifiant Unique : 0186792W

Les actionnaires de La Protectrice SA sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire, qui aura lieu le Mardi 08/09/2026 à 11 heures au siège social de la BIAT, sis à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen et approbation du traité de fusion-absorption simplifiée ;
 - 2- Examen et approbation de l'opération de fusion-absorption simplifiée;
 - 3- Pouvoirs pour Formalités.
- 2026402787SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

BIZERTE CAP 3000 SA

Société Anonyme

Au capital social de 22.500.000

**Siège social : 1 Immeuble TRIANON
Avenue de la Bourse Lac 2**

**Registre de commerce :
N°B2427432006**

Cher Actionnaire,

Vous êtes priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Bizerte cap 3000 qui se tiendra le 21 Août 2026 à 17h au siège social en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Entérinement du retard de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Lecture et Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3/ Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2024.

4/ Approbation des états financiers 2024.

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6/ Approbation des conventions et engagements visés par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

7/ Quitus aux administrateurs.

8/ Pouvoir pour formalité.

2026402788SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

**Siège social : Immeuble la Palme,
rue du lac Constance,**

1053 les Berges du lac, Tunis

Matricule fiscal : 0000170/T/N/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie Franco-Tunisienne des

Pétroles (CFTP) sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 04 Septembre 2026 à 12h00, à l'hôtel «Paris» sis aux Berges du Lac, rue du Lac Turkana, Tél. 71 961 951.

L'Assemblée se réunira à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la cooptation d'un nouvel Administrateur au Conseil d'Administration de la CFTP.

2. Approbation des rapports de gestion et des états financiers au titre de l'exercice 2025.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

4. Fixation du montant des jetons de présence.

5. Quitus aux Administrateurs du Conseil d'Administration.

6. Désignation d'un Commissaire aux Comptes.

7. Pouvoirs.

2026402789SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXTRAORDINAIRE

LA SOCIETE TOURISME SERVICES ET ANIMATION

«HOTEL EL FELL»

S.A en règlement judiciaire

Au capital social de 12.000.000 D

**Siège social : Route TOURISTIQUE
EL M'REZKA 8050 HAMMAMET**

IU : 022765L

L'administrateur judiciaire Aifa Badreddine convoque les actionnaires de la Société Tourisme Services et Animation «Hôtel EL FELL» à l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le 03/09/2026 à 10 h au bureau de l'administrateur judiciaire aifa badreddine sis à la rue 8300 immeuble oxer 2 étage 3 bur b 3.5 Montplaisir à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du délai et procédure de la convocation de l'assemblée Générale extraordinaire

2) Approbation de la procédure relative à l'augmentation du capital à raison de neuf millions de dinar 9.000.000.000 TND conformément au code des sociétés commerciales.

2026402793SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

COMPAGNIE DES TRANSPORTS PAR PIPE-LINES AU SAHARA TRAPSA

S.A au capital de 7.195.200 dinars

Siège social : 118 Avenue de la Liberté 1002 Tunis

Identifiant unique : 0000257A

Les actionnaires de la compagnie de transport par pipe-lines au Sahara (TRAPSA) sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 10 septembre 2026 à 10 heures du matin à l'hôtel BELVEDERE Avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de retard enregistré pour la tenue de l'assemblée générale.

2- Approbation de la nomination des administrateurs.

3- Information sur la nomination d'un administrateur de la société au sein du conseil d'administration d'une autre société.

4- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024

5- Lecture du rapport général et spécial de commissaire au compte relatif aux états financiers de l'exercice 2024.

6- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024.

7- Approbation des conventions citées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

9- Quitus aux administrateurs sur la gestion de l'exercice 2024.

10- Fixation des montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

11- Attribution d'une indemnité aux membres du comité permanentes d'audit.

12- Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2025-2026-2027.

13- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales.

2026402797SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

La Société Anonyme Immobilière du Nord de la Tunisie

«SAINT» S.A

Capital social de 80.000,000 TND

Siège social : 5, rue du Suède Tunis - Tunisie

IU : 006175A

Le Conseil d'Administration de La Société Anonyme Immobilière du Nord de la Tunisie «SAINT» S.A convoque les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 02 Septembre 2026 au siège de la société UNILI sis à l'Appartement A5-01 IQ Smart Building & Business Center Boulevard Qualité de la vie Route du Kram - Tunis à 9h30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire

2- Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2025 ;

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ;

4- Approbation le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2025 et des conventions règlementées ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2025

6- Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2025

7- Désignation ou renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2026, 2027 et 2028

8- Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2026402804SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Compagnie Méditerranéenne de Réparation Tunisie

C.M.R. Tunisie سي أم آر تونس

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 4.000.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE AL BADR RUE DU LAC MALAREN LES BERGES DU LAC 1053 TUNIS

MF : 879570L/A/M/000

Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Compagnie Méditerranéenne de Réparation «CMR TUNISIE» S.A. qui aura lieu le jeudi 10 septembre 2026 à quinze heures au siège, Immeuble AL BADR, les Berges du Lac.

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation éventuelle du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société CMR Tunisie durant l'exercice 2025,

2. Lectures des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025,

3. Examen et approbation éventuelle des états financiers de l'exercice arrêtés au 31/12/2025,

4. Affectation des résultats de l'exercice 2025,

5. Approbation, s'il y a lieu, des conventions régies par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales,

6. Quitus aux administrateurs,

7. Pouvoirs pour formalités

Nous vous rappelons que si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette Assemblée Générale, vous

pouvez vous faire représenter par un autre membre de la société muni d'un pouvoir régulier.

Nous vous prions d'agréer, cher actionnaire l'assurance de nos salutations les meilleures.

2026402805SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis public

Le public est informé que Mr Jamel Belhadj a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central du Gouvernement de Gafsa sous le N°11248 daté du 09/07/2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie sise à Majni Délégation El guettar, Gouvernement de Gafsa, conformément aux plans annexés à la demande sus-visée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernement de Gafsa ou à la Municipalité d'El guettar.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement dudit projet doivent être présentées à Mr. le Gouverneur de Gafsa ou Mr le secrétaire général chargé de la gestion des affaires d'El guettar dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

AVIS

MOUNIR KCHAOU et HAJER HBIRI annoncent que les titres de propriété du premier et du père de deuxième MOKHTAR HBIRI du terrain de superficie de 295 m², situé à la route

de Gabès km 2.5 rue de l'environnement Sfax par un acte de vente rédigé en 06/06/1981 enregistré à Sfax le 08/09/1981 N°97 par les deux notaires Mohamed Ketata et Hamouda Khabou et du terrain de superficie de 5055.20 m², situé à la route de Gabès km 08 sidi abid Sfax par un acte de vente rédigé en 03/06/1988 enregistré à Sfax le 18/08/1988 N°226/2 et par un acte de vente rédigé en 07/12/1990 enregistré à Sfax le 22/09/1990 N°6380 par les deux notaires Hamouda Khaboua et Ridha Koubaa disparus et ils veulent les remplacer par d'autres titres originaux. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mohamed Fakhfakh 26 AVENUE DES NOTAIRES SFAX dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2026X01110DIVD2

AVIS

Madame Houria bent mansour Abidi et ses soeurs Faiza et Fatma et ALIA

et Selma annoncent que leur titre de propriété à usage d'habitation (Hawch) située à forêt de Sfax route Gremda KM 5 lieu Abi Zayen objet de l'acte de Donation notariale daté le 26 décembre 2015 conclue par les deux notaires MRABET SABER et Ben Hamida Khaled et leur titre de propriété étant perdu.

Elles veulent en extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du NOTAIRE MRABET SABER ROUTE DE LAFRANE KM 6 SFAX dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X01112DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr RJOB Kamel déclare qu'il a perdu son titre de propriété d'une terre nue d'une superficie de 339.30 m² située à EL AMRA SFAX limitée par Selma FKI de l'est par les héritiers de Salah RJOB du nord par une voie du sud et par saïda RJOB de l'ouest, daté le 26

avril 2021 et qu'il prétend avoir un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de leur propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire TRICHILI NOUREDDINE à jebeniana SFAX dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2026X01113DIVD2

Déclaration d'Acte de propriété

Perte du titre de propriété d'un bien appartenant à M. Kamal Chebil, titulaire de la carte d'identité nationale n°04039425.

Numéro du titre : 15930/03

Identifiant du registre foncier : 50330 Monastir

Adresse du bien : Rue de la station de métro, Teboulba, Gouvernorat de Monastir.

Un certificat de perte du titre de propriété a été délivré par le Centre national de sécurité de Teboulba le 22/06/2026, sous le numéro 411.

2026402794DIVD2

**Bilan**

Actifs	Exercice clos Au 31 décembre 2025	
	2025	2024
Actifs non courants		
Immobilisations Incorporelles	157 513	188 253
Moins : amortissements	-153 472	-156 699
	4 041	31 554
Immobilisations corporelles	380 183 857	170 956 736
Moins : amortissements	-160 347 093	-159 419 753
	219 836 764	11 536 983
Immobilisations financières	1 691 606	1 663 421
Moins : provisions	-1 334 891	-1 250 787
	356 715	412 634
Autres actifs non courants	0	0
Total des actifs non courants	220 197 520	11 981 171
Actifs courants		
Stocks	33 402 570	32 337 487
Moins : provisions	-17 373 125	-17 553 837
	16 029 445	14 783 650
Clients et comptes rattachés	27 772 366	27 761 095
Moins : provisions	-27 520 751	-27 531 961
	251 615	229 134
Autres actifs courants	22 422 677	18 608 373
Moins : provisions	-3 420 229	-3 213 795
	19 002 448	15 394 578
Liquidités et équivalents de liquidités	16 847 187	19 482 748
Total des actifs courants	52 130 695	49 890 110
Total des actifs	272 328 215	61 871 281

Bilan

Capitaux Propres et Passifs	Exercice clos Au 31 décembre 2025	
	2024	2024
Capitaux propres		
Capital social	19 806 230	19 806 230
Autres capitaux propres	222 527 969	13 227 852
Subventions d'Investissement	770 530	770 530
Résultats reportés	-657 907 497	-616 199 391
Modifications comptables affectant les résultats reportés.	-573 602	-573 602
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	-415 376 370	-582 968 381
Résultat de l'exercice	-38 685 043	-41 708 106
Total des capitaux propres avant affectation	-454 061 413	-624 676 487
Passifs		
Passifs non courants		
Emprunts	135 722 985	167 665 720
Autres passifs financiers	49 553	111 599
Provisions Pour Risques	44 880 931	38 108 650
Total des passifs non courants	180 653 469	205 885 969
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	129 875 943	119 128 815
Autres passifs courants	98 438 964	90 318 315
Concours bancaires et autres passifs financiers	317 421 252	271 214 670
Total des passifs courants	545 736 159	480 661 800
Total des passifs	726 389 628	686 547 768
Total des capitaux propres et des passifs	272 328 215	61 871 281



État de Résultat

		Exercice clos Au 31 décembre 2025	
		2025	2024
Produits d'exploitation			
Revenus		49 931 592	26 494 799
Autres revenus d'exploitation		309 180	293 497
Subventions d'exploitation		22 031	3 052
Transfert de charges		193 634	1 112 127
Total des produits d'exploitation		50 456 437	27 924 131
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des encours (en+ou-)		119 845	2 689 490
Achats consommés		42 224 242	20 760 048
Charges de personnel		23 821 571	24 025 442
Dotations aux amortissements et aux provisions		7 999 277	8 046 686
Autres charges d'exploitation		4 000 509	3 138 102
Total des charges d'exploitation		78 165 444	58 659 767
Résultat d'exploitation		-27 709 007	-30 756 092
Charges financières nettes		-12 290 785	-11 078 634
Produits des placements		488 741	209 907
Autres gains ordinaires		962 241	97 335
Autres pertes ordinaires		-29 098	-119 820
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-38 577 908	-41 647 304
Impôt sur les bénéfices		-107 135	-60 802
Résultat des activités ordinaires après impôt		-38 685 043	-41 708 106
Résultat net de l'exercice		-38 685 043	-41 708 106
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		0	0
Résultat après modifications comptables		-38 685 043	-41 708 106



Etat de Flux de Trésorerie

	Exercice clos Au 31 décembre 2025	
	2025	2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	-38 685 043	-41 708 106
Modifications comptables	-	
Ajustements pour :		
• Amortissements et provisions	7 795 010	8 046 687
• Variation des :		
- Stocks	-1 065 083	-803 339
- Créances	-11 271	250 347
- Autres actifs	-3 814 304	-7 227 824
- Fournisseurs et autres dettes	18 867 777	14 127 689
• Transfert de charges	193 634	1 112 127
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-16 718 280	-26 202 420
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
• Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-72 996	-74 903
• Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	30 740	-
• Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-28 185	32 923
• Décaissements sur cautions reçues en espèces	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-70 441	-41 980
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Subvention d'Investissement	-	-
Variation autres capitaux propres	-	-
Remboursement Emprunts	-36 796 749	820 000
Encaissements Emprunts	50 186 624	26 941 921
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	13 389 875	26 121 921
Variation de trésorerie	-3 399 846	-122 479
Trésorerie au début de l'exercice	-63 170 685	-63 048 206
Trésorerie à la fin de l'exercice	-66 570 531	-63 170 685

2026R02322BCFA5